

**Objet** : Epreuves externes certificatives  
**Réseau** : TOUS  
**Niveau et services** : secondaire / ordinaire et spécialisé  
**Période** : Année scolaire 2010-2011

- A Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, libre subventionné par la Communauté française ;
- Aux directions des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement fondamental, secondaire et spécialisé ;
- Aux vérificateurs de l'enseignement **secondaire**.

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service général du Pilotage du Système éducatif		
<u>Destinataires</u>	Directions des établissements susmentionnés		
<u>Contacts</u>	Sébastien DELATTRE Charlotte ALEXANDRE Caroline DE PAEPE	02.690.81.91 02.690.82.47 02.690.81.75	sebastien.delattre@cfwb.be charlotte.alexandre@cfwb.be caroline.depaepe@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	NON		NON
<u>Nombre de pages</u>	2		
<u>Objet</u>	Epreuve externe commune en vue de la délivrance du Certificat d'Etudes de Base (CEB).		

**Autorités** : AGERS

**Signataire(s)** : Jean-Pierre HUBIN

**Gestionnaire** : Sébastien DELATTRE (Tél. 02/690.81.91)

Madame,  
Monsieur,

Je vous transmets les dates de passation des différentes épreuves externes certificatives pour l'année scolaire 2010-2011.

### **1. Evaluation externe liée à l'octroi du Certificat d'Études de Base**

Les dates de passation sont fixées **aux matinées des lundi 20, mardi 21, mercredi 22 et jeudi 23 juin 2011.**

**La participation à cette épreuve est obligatoire pour**

- les élèves de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup> années différenciées ou fréquentant une année différenciée supplémentaire de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 ;
- les élèves inscrits en 1<sup>re</sup> année commune ou en 1<sup>re</sup> année complémentaire de l'enseignement secondaire et spécialisé de forme 4, qui ne sont pas titulaires du CEB.

### **2. Evaluation externe certificative commune au terme de la troisième étape du continuum pédagogique (CE1D)**

Les dates de passation de l'épreuve sont fixées aux matinées des **mercredi 15 juin pour l'épreuve de mathématiques et jeudi 16 juin 2011 pour l'épreuve de français.**

Chaque Pouvoir organisateur décide annuellement de la participation ou non à cette épreuve des élèves concernés inscrits dans les écoles qu'il organise.

En cas de participation d'une école, la totalité de l'épreuve est obligatoirement présentée par tous les élèves inscrits en :

- 2<sup>e</sup> année commune et en 2<sup>e</sup> année complémentaire de l'enseignement secondaire organisée à l'issue de la deuxième année commune de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;
- 3<sup>e</sup> année de différenciation et d'orientation.

Sur décision du Conseil de classe, peuvent également être inscrits tout élève fréquentant :

- l'année complémentaire organisée à l'issue de la première année commune de l'enseignement ordinaire ou de l'enseignement spécialisé de forme 4 ;
- la deuxième ou troisième phase de l'enseignement spécialisé de forme 3.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le Conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise des Socles de Compétences pour les deux disciplines évaluées.

Pour l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve, ou à une partie de celle-ci (si son absence était justifiée), le Conseil de classe peut estimer qu'il maîtrise les compétences et les savoirs visés par l'épreuve, sur la base des résultats obtenus durant son parcours dans le 1<sup>er</sup> degré et sur celle de son dossier personnel.

La décision d'octroi du Certificat d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré secondaire à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe pour ce qui concerne les disciplines sur lesquelles elle porte et les résultats aux évaluations internes pour ce qui concerne les autres disciplines.

### **3. Test d'enseignement secondaire supérieur (TESS)**

Les dates de passation sont fixées à la matinée du:

- **vendredi 17 juin 2011 pour l'épreuve d'histoire.**
- **lundi 20 juin 2011 pour l'épreuve de français.**

Les épreuves ne prétendent pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences des disciplines concernées mais visent plus particulièrement une compétence abordée en profondeur. Le test s'intégrera donc à l'évaluation menée au sein de l'établissement pour la discipline concernée.

L'épreuve de français portera uniquement sur la lecture de textes informatifs et est destinée aux élèves inscrits en 6<sup>e</sup> année de l'enseignement technique de qualification et en 7<sup>e</sup> année de l'enseignement professionnel.

L'épreuve d'histoire évaluera la compétence de critique. Elle portera sur les concepts de nationalisme et de fédéralisme dans le contexte de la Belgique après 1945. Cette épreuve est destinée aux élèves inscrits en 6<sup>e</sup> année de l'enseignement de transition.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le Conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence évaluée.

Pour l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve, ou à une partie de celle-ci (si son absence était justifiée), le Conseil de classe peut estimer qu'il maîtrise la compétence visée sur la base des résultats obtenus durant son parcours dans le degré supérieur et de son dossier personnel.

Chaque Pouvoir organisateur décide annuellement de la participation ou non à cette épreuve des élèves concernés inscrits dans les écoles qu'il organise. En cas de participation d'une école à l'épreuve, la totalité des élèves des années d'études visées doivent présenter l'épreuve.

Les épreuves CEB des années antérieures ainsi les épreuves expérimentales CE1D et TESS de juin 2010 sont accessibles sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be).

Comme chaque année, une circulaire reprenant l'ensemble des modalités organisationnelles vous parviendra ultérieurement.

**L'Administrateur général,**

**Jean-Pierre HUBIN.**